

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE,  
MERCREDI, LE 16 MARS 2022, À 18 À 30 H, AU 688 CHEMIN DU  
PARC-INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE**

---

**PRÉSENCES :**

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Yves Bélanger	La Macaza
M. Michel Chouinard	Lac Sagouay
M. Francis Corbeil	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
Mme Vicki Emard	Labelle, La Conception
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
Mme Francine Létourneau	Nominuingue
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

**ABSENCES :**

Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 30, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (PARTIE 1)**
  - 3.1. **Affectation des surplus accumulés non réservés au 31 décembre 2021**
  - 3.2. **Affectation des surplus réservés aux résultats au 31 décembre 2021**
  - 3.3. **Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés aux résultats au 31 décembre 2021**
  - 3.4. **Acceptation des dépenses payées à même la réserve du Fonds vert au 31 décembre 2021**
  - 3.5. **Présentation des états financiers au 31 décembre 2021 par la firme Amyot, Gélinas**
4. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022**
  - 4.2. **Ratification et approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 31 janvier et du 23 février 2022**
5. **CORRESPONDANCES**

6. **DÉVELOPPEMENT**
  - 6.1. **PGMR conjoint 2022-2028**
    - 6.1.1. Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs
  - 6.2. **Matières organiques – Site de compostage à la Régie**
    - 6.2.1. Distribution de compost 2022
  - 6.3. **Planification stratégique et plan d'action 2022-2024**
    - 6.3.1. Magasin de réemploi (répartition des revenus et dépenses)
    - 6.3.2. Prolongation de l'entente de principe pour la mise en valeur du biogaz et production de Gaz naturel renouvelable avec Hydroméga Services inc.
7. **GESTION DES RESSOURCES**
  - 7.1. **Ressources financières**
    - 7.1.1. Dépôt des états financiers au 28 février 2022
    - 7.1.2. Approbation des comptes à ratifier
    - 7.1.3. Nomination au comité consultatif
    - 7.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
      - 7.1.4.1. Construction de la rampe de chargement
    - 7.1.5. Demande d'aller en appels d'offres
    - 7.1.6. Abroger le règlement # 51 - Emprunt pour la construction d'une rampe de chargement au centre de transbordement des matières recyclables.
    - 7.1.7. Adoption du règlement # 52 - Emprunt pour la construction d'une rampe de chargement au centre de transbordement des matières recyclables.
  - 7.2. **Ressources humaines**
8. **OPÉRATION**
  - 8.1. **Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération**
  - 8.2. **Torchère**
9. **ENVIRONNEMENT**
  - 9.1. **Demande du comité d'information et d'échange**
10. **COMMUNICATION**
11. **INFORMATION**
  - 11.1. **Rapport du directeur général**
12. **VARIA**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4026  
22.03.16

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 3. **GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (PARTIE 1)**

#### 3.1. **Affectation des surplus accumulés non réservés au 31 décembre 2021**

Sur une proposition de M. Steve Perreault, il est résolu :

R.4027  
22.03.16

D'affecter les sommes suivantes du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté :

❶ Surplus affecté – Site de compostage	11 711,93 \$
❷ Surplus affecté – Rampe de chargement	25 725,93 \$

Pour une somme totale de 37 437,86 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.2. Affectation des surplus réservés aux résultats au 31 décembre 2021**

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :**

**R.4028  
22.03.16**

D'affecter le surplus réservé – matériaux secs de 6 157,37 aux résultats :

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.3. Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés aux résultats au 31 décembre 2021**

**Sur une proposition de M. \_\_\_\_\_, il est résolu :**

**R.4029  
22.03.16**

D'affecter le solde disponible de règlements d'emprunts fermés aux résultats de l'exercice

- |  |              |
|--|--------------|
| ❶ Règlement # 38-Construction et équipements du site de compostage | 35 264,00 \$ |
| ❷ Règlement # 40 (Bacs roulants)                                   | 22 468,50 \$ |

Pour une somme totale de 57 732,50 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.4. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du Fonds vert au 31 décembre 2021**

- Accès D, M. David Leroux. Étude technique, livraison de biogaz : 3 120 \$.
- Accès D, WSP Canada Inc., Étude technique, livraison de biogaz : 16 472,27 \$

**Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :**

**R.4030  
22.03.16**

D'accepter le registre des dépenses payées à même le Fonds vert pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2021 pour la somme de 19 592,27 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.5. Présentation des états financiers au 31 décembre 2021 par la firme Amyot, Gélinas**

M. Patrice Forget de la firme Amyot Gélinas présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 accompagné de M. Matthieu Ouimet.

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :**

**R.4031  
22.03.16**

D'accepter les états financiers annuels au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4. PROCÈS-VERBAUX**

#### **4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022**

R.4032  
22.03.16

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2022, tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **4.2. Ratification et approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 31 janvier et du 23 février 2022**

R.4033  
22.03.16

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

De ratifier et accepter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 31 janvier et du 23 février 2022, tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **5. CORRESPONDANCES**

**Adoption du Règlement # 51 (Construction d'une rampe de chargement) :**

- MRC des Laurentides
- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de Lac Saguay
- Municipalité de La Macaza
- Municipalité de Nominuingue
- Ville de Rivière-Rouge

**Adoption de l'addenda no 2 qui modifie l'entente intermunicipale pour le changement de nom de la Régie**

- MRC des Laurentides
- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de Lac Saguay
- Municipalité de La Macaza
- Municipalité de Nominuingue
- Ville de Rivière-Rouge

**MRC d'Antoine-Labelle** (nomination au comité vigilance)

### **6. DÉVELOPPEMENT**

#### **6.1. PGMR conjoint 2022-2028**

##### **6.1.1. Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs.**

Dépôt du bulletin mensuel de la qualité des matières reçue lors de la collecte des bacs noirs. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

#### **6.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie**

##### **6.2.1. Distribution de compost 2022**

R.4034  
22.03.16

**Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :**

De poursuivre le projet pilote avec la Ferme Raylou de Brébeuf et de leur vendre jusqu'à 400 tonnes de compost (prix à confirmer, environ 10 \$/tonne), selon la disponibilité, et ce, afin de distribuer aux municipalités respectives, une quantité comparable à la distribution du printemps 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **6.3. Planification stratégique et plan d'action 2022-2024**

#### **6.3.1. Magasin de réemploi**

**Considérant que** le magasin de réemploi permettra de réduire l'enfouissement et de réduire les frais de disposition.

**Considérant que** les mesures 4, 6, 18 et 25 du PGMR conjoint des MRC d'Antoine- Labelle et des Laurentides sont en ligne avec l'offre d'un service de réemploi.

- Optimiser les écocentres (mesure 6)
- Favoriser le réemploi des matières qui y sont acheminées (mesure 4)
- Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation (mesure 18)
- Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes (mesure 25).

**Considérant que** les utilisateurs de ce magasin proviendront de diverses régions.

**Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :**

R.4035  
22.03.16

Que les coûts et les revenus soient répartis au prorata de l'activité : Enfouissement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **6.3.2. Prolongation de l'entente de principe pour la mise en valeur du biogaz et production de Gaz naturel renouvelable avec Hydromega Services inc.**

**Considérant que** l'entente signée le 30 septembre 2021 avec la firme Hydromega Services inc. pour une évaluation du potentiel technico-économique de la production de GNR à partir du biogaz du LES et LET vient à échéance le 30 mars 2022.

**Considérant que** l'entente prévoit, avec l'accord des deux parties, une prolongation de trois mois suivant son expiration.

**Considérant qu'il** reste des recherches à effectuer afin de terminer l'analyse technicoéconomique.

Considérant qu'il n'y a aucun frais, pour la RIDR, associé à la prolongation proposée.

**Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :**

R.4036

22.03.16

Que la Régie accepte la prolongation de trois mois de ladite Entente avec Hydromega Services inc., comme prévu à l'entente signée le 30 septembre 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **7. GESTION DES RESSOURCES**

### **7.1. Ressources financières**

#### **7.1.1. Présentation des états financiers au 28 février 2022**

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 28 février 2022.

#### **7.1.2. Approbation des comptes à ratifier**

**Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :**

R.4037

22.03.16

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 17 janvier 4 mars 2022:

- Des chèques numéro 14186 à 14197 pour un montant total de 128 107,33 \$
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 594 371,81 \$;
- Les salaires pour les périodes P. 3 à P.10 du 10 janvier au 5 mars 2022 totalisant la somme de 76 488,28 \$.

*Le tout totalisant la somme globale de 798 967,42 \$.*

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

*Marlène Perrier*

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **7.1.3. Nomination au comité consultatif**

Point reporté à la prochaine séance.

#### **7.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres**

##### **7.1.4.1. Construction de la rampe de chargement**

Dans le cadre de l'appel d'offres S2021-850, pour les travaux de construction d'une rampe de chargement pour les matières recyclables. L'ouverture des soumissions a eu lieu, le lundi 14 mars 2022, à 10 h.

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Groupe Altek	698 126,48 \$
Constructions Gilles Paquettes Ltée	775 000,00 \$
Constech	1 231 317,12 \$
Groupe Piché Construction inc.	1 300 842,51 \$
Construction Kingsboro inc.	1 449 033,17 \$

Après étude et analyse de la conformité des soumissions reçues, par la firme LH2.

**Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :**

**R.4038  
22.03.16**

D'octroyer le contrat à Groupe Altek, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 698 126,48 \$, incluant une contingence de 15 % et les taxes afférentes (TPS 5% et TVQ 9.975%), et ce, conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt #52.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.1.5. Demande d'aller en appel d'offres**

Aucun suivi.

**7.1.6. Abroger le règlement # 51 - Emprunt pour la construction d'une rampe de chargement au centre de transbordement des matières recyclables**

**Sur une proposition de M. Steve Perreault, il est résolu :**

**R.4039  
22.03.16**

D'abroger le règlement # 51 - Emprunt pour la construction d'une rampe de chargement au centre de transbordement des matières recyclables adopté par la résolution R.4014.22.01.19.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.1.7. Adoption du règlement # 52 - Emprunt pour la construction d'une rampe de chargement au centre de transbordement des matières recyclables**

**Sur une proposition de M. Francine Létourneau, il est résolu :**

**R.4040  
22.03.16**

**QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à exécuter ou à faire autoriser des travaux pour la construction d'une rampe de chargement pour le transbordement des matières recyclables selon les plans et devis préparés par la firme LH2 portant le numéro 21-115. **L'Annexe A** présente un estimé détaillée, incluant les frais contingents et les imprévus, préparé par la firme LH2 inc., en date du 15 mars 2022, lequel fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à dépenser une somme de 662 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de 662 000 \$ sur une période de 10

ans pour la construction d'une rampe de chargement pour le transbordement des matières recyclables.

**ARTICLE 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, les dépenses sont réparties entre les municipalités utilisatrices du service, selon le tonnage respectif annuel des bacs verts.  
**Annexe B**

**ARTICLE 5** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ARTICLE 7** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **7.2. Ressources humaines**

## **8. OPÉRATION**

### **8.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération**

Aucun suivi.

## **9. ENVIRONNEMENT**

### **9.1. Demande du comité d'information et d'échange**

Suite au comité d'information et d'échange du 2 décembre 2021, voici les demandes des membres du comité :

- Demandes d'analyses de l'eau du Lac Lacoste (coût approximatif 400 \$ / année par lac)

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :**

**R.4041  
22.03.16**

De défrayer seulement les coûts d'analyse pour le Lac Lacoste pour l'année 2022, les frais pour la cueillette des analyses sont aux frais des demandeurs.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **10. COMMUNICATION**

## **11. INFORMATION**

### **11.1. Rapport du directeur général**

- Postes disponibles
- Démarche pour la mise en place du magasin de réemploi
- Délai serré pour la construction de la rampe de chargement
- 3R MCDQ, conférence le 5 mai 2022
- Organisation du travail, plan de relève
- Changement de nom

## 12. VARIA

Aucun sujet.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un seul commentaire : une synergie remarquable à l'intérieur du groupe.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4042  
22.03.16

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Vicki Emard propose la levée de la séance à 19 h 24.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

---

*Frédéric Broué*

Président

---

*Marc Forget*

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

---